

مجلة العلوم وافاق المعارف

Journal of Science and

Knowledge Horizons

ISSN: 2800-1273-EISSN :2830-8379

**La direction de la programmation et du suivi budgétaires
(D.P.S.B): Organisation administrative et fonctionnement
-CAS de la D.P.S.B de la Wilaya de Bejaia (Algérie)-**

**The budget Programming and Monitoring Directorate (B.P.M.D):
The administrative organization and the functioning
-The case of the B.P.M.D of the Wilaya of Bejaia (Algeria)-**

Dr/ MEZGHICHE Walid*

Université Abderrahmane Mira - Bejaia (Algérie)

walid.mezghiche@univ-bejaia.dz

Date d'envoi: 02/08/2022

date d'acceptation: 27 / 09 /2022

Date de publication: 01 / 12 /2022

Dr/ MEZGHICHE Walid

*

Résumé:

La direction de la programmation et du suivi budgétaires (D.P.S.B) est un service déconcentré relevant de la direction générale du budget au niveau du ministère des finances. Entant que service déconcentré de l'Etat n'ayant aucune autonomie administrative ou financière, elle est soumise au pouvoir central (Ministère des finances) et celle du Wali représentant de l'Etat sur son territoire.

Cette étude menée au niveau de la D.P.S.B de la Wilaya de Bejaia; nous a permis de s'étaler sur l'organisation administrative, le fonctionnement, les taches et missions précises de la Direction de la programmation et du suivi budgétaires (D.P.S.B) en générale et de la Direction de la Wilaya de Bejaia en particulier.

Les mots clés: Direction de la Programmation et du Suivi budgétaires – Service déconcentré – Service extérieur de l'Etat; Direction exécutive; Développement local.

Abstract:

The Budget Programming and Monitoring Directorate (B.P.M.D) is a decentralized service under the authority of the General Budget Directorate at the Ministry of Finance. As a decentralized service of the State having no administrative or financial autonomy, it is subject to the central power (Ministry of Finance) and that of the Wali representing the State on its territory.

This study carried out at the level of the B.P.M.D of the Wilaya of Bejaia; allowed us to dwell on the administrative organization, operation, specific tasks and missions of the Budget Programming and Monitoring Directorate (B.P.M.D) in general and the Directorate of the Wilaya of Bejaia in particular.

Keywords: The Budget programming and Monitoring Directorate; Decentralized service; External service of the State; Executive directorate; Development local.

Introduction

Décentralisation et déconcentration, l'Algérie en optant pour les deux types d'organisation administrative; vise l'impulsion du développement local. D'une part; la décentralisation à travers l'instauration des collectivités territoriales indépendantes, et d'autre part; on trouve ce qu'on appelle la déconcentration, Cette vision se repose sur des échelons déconcentrés du pouvoir central, à savoir les directions de l'exécutif.

Des directions exécutives, désignées également par services déconcentrés ou services extérieurs de l'Etat; sont implantées au niveau des 58 wilayas, ces directions sont très nombreuses et cela en fonction du nombre de ministères qui composent le gouvernement; certains ministères comptent plusieurs services déconcentrés au niveau local, tel est le cas du ministère des finances, dont la direction de la programmation et du suivi budgétaires comme service déconcentré est issue.

La D.P.S.B ^{appelée auparavant} la DPAT (direction de planification et de l'aménagement du territoire) est créée par le décret exécutif N°11/75¹, elle est censée de coordonner les efforts en matière de développement local, en collaboration avec les différents secteurs d'activités de la Wilaya, en vue de lever les contraintes rencontrées pour assurer la poursuite d'exécution des actions de développement. La D.P.S.B a aussi pour vocation d'assurer les travaux de synthèse des différents programmes d'équipements publics qu'elle présente périodiquement aux autorités locales ainsi qu'à la direction générale du budget au niveau du Ministère des finances pour examen et prise de décisions adéquates.

Conformément à l'article 06 du décret exécutif N°11-75; les attributions de la DPSB se reposent principalement sur deux volets: un volet budgétaire et un volet de gestion. Sur le **plan budgétaire**; La DPSB est chargée de proposer à l'administration centrale du budget l'inscription des programmes et projets locaux financés sur le budget de l'Etat conformément au décret exécutif N°98-227 du 13 juillet 1998 modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat²; participer aux travaux de préparation de ces programmes dans la limite du périmètre budgétaire; consolider les prévisions budgétaires nécessaires à la réalisation des programmes locaux financés sur le budget de l'Etat, et de les transmettre à l'administration centrale du budget; suivre en relation avec les ordonnateurs concernés la réalisation des projets déconcentrés conformément à leur échéancier de réalisation et de clôture, et d'en fournir un rapport trimestriel, et chaque fois que de besoin, analysant leurs impacts budgétaires; et mettre en place une base de données portant sur les principaux paramètres d'évaluation de la situation socioéconomique et financière des secteurs et des collectivités

locales dans le cadre du schéma directeur informatique arrêté par la direction générale du budget en application de la réforme budgétaire.

Tandis que pour le **volet de gestion**; la DPSB est chargée de la préparation et exécution du budget de la direction, d'en assurer le suivi et l'évaluation ainsi que la gestion des personnels et moyens mis à sa disposition conformément à la législation et à la réglementation en vigueur; assister toute mission d'inspection et d'évaluation des services extérieurs du budget dans le cadre du programme arrêté par la direction générale du budget; et conserver les archives de la direction et de veiller à la tenue des inventaires des biens meubles et immeubles, et l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier conformément à la législation et à la réglementation applicables en la matière.

Dans cet ordre d'idées, et après une étude menée au niveau de la direction de la Wilaya de Bejaia; nous nous interrogeons sur l'organisation administrative, le fonctionnement et les tâches et missions **précises** de la Direction de la programmation et du suivi budgétaires (D.P.S.B) en générale et de la Direction de la Wilaya de Bejaia en particulier:

Quelles sont les fonctions des différents services de la Direction de la programmation et du suivi budgétaires de la Wilaya de Bejaia dans le cadre de sa structure organisationnelle administrative? Et quel est son rôle dans la conception et la mise en œuvre de l'action publique en Algérie?

Afin de répondre à cette problématique, nous devons s'étaler sur l'organisation administrative de la Direction de la programmation et du suivi budgétaires en générale et celle de la Wilaya de Bejaia en particulier d'une part, et démontrer son rôle, ses missions et ses fonctions d'autre part, par une approche descriptive et analytique.

La DPSB est organisé en quatre services et en un bureau rattaché directement au directeur en vertu de l'arrêté interministériel du 28 juin 2011 fixant l'organisation et le fonctionnement des services de la direction de programmation et de suivi budgétaires de wilaya en bureaux.

Ces services et bureau sont repartis comme suit:

- Service du développement humain et de l'action socioéconomique;
- Service du développement des infrastructures et régulation;
- Service du développement des programmes locaux;
- Service de la synthèse budgétaire;
- Bureau des moyens et de la formation, rattaché directeur au directeur de la D.P.S.B.

Chapitre 1: Service du développement humain et de l'action socio-économique (S0DHASE) et Service du développement des programmes locaux (SDPL)

Le SDHASE et le SDPL mènent généralement des missions et attributions communes, chaque service est chargé d'un nombre précis de dossiers et de secteurs.

Le service du développement humain et de l'action socio-économique au niveau de la direction de la programmation et du suivi budgétaires de la Wilaya de Bejaia est organisé en trois (03) bureaux:

- Bureau des secteurs de l'éducation nationale, de la formation et de l'enseignement professionnels, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Bureau des secteurs de l'habitat et de l'urbanisme, de la santé, de la jeunesse et des sports, des affaires religieuses et de la culture, du travail et de l'emploi, des transferts sociaux et de la protection sociale;
- Bureau des secteurs de l'énergie et des mines, de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion des investissements, du tourisme et de l'artisanat, de la pêche et des ressources halieutiques, de l'agriculture et du développement rural.

Tandis que le service du développement des programmes locaux, il est organisé en deux (02) bureaux :

- Bureau des secteurs des transports, des télécommunications, des travaux publics, de communication et du commerce.
- Bureau des secteurs de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des ressources en eau, des secteurs de souveraineté et des finances.

Ces deux services s'occupent à travers les cinq (05) bureaux qui les composent de la mise en œuvre des programmes sectoriels déconcentrés (PSD) étant des programmes d'équipement inscrits à l'indicatif du wali dont l'autorisation de programme par sous-secteur de la nomenclature des investissements publics est notifiée par décision programme (DP) du ministre des finances par le biais de la direction générale du budget. A savoir que cette mission est conditionnée par deux procédés préalables fondamentaux:

- La notification de la décision programme au Wali;
- Individualisation du projet par le Wali.

Sur la base du programme annuel d'équipement retenu par le gouvernement, le ministre des finances établit les décisions-programme (DP) puis les notifie annuellement au Wali en sa qualité d'ordonnateur au niveau de l'administration territoriale de la Wilaya. Sur cela, le Wali avec le directeur de la D.P.S.B procèdent à l'individualisation qui se limite aux projets ayant atteint une maturation suffisante permettant de connaître un début de réalisation en cours d'année, c'est ce qui est clarifié par l'article 17 du décret exécutif N°98-227 cité au-dessus.

Chaque secteur selon le domaine du projet; doit élaborer la décision d'inscription qui sera signée par le Wali et la notifier aux services concernés pour mise en œuvre. A noter que le montant de la décision d'individualisation sera fixé en adéquation avec les résultats des procédures de la passation du marché public, ce montant doit couvrir l'opération de réalisation.

De diverses modifications peuvent intervenir au cours de l'exécution des programmes inscrits, ces modifications doivent respecter les mêmes formes que la décision initiale, ces modifications peuvent porter sur: la réévaluation, la dévaluation, l'annulation, ou la modification de la structure du coût ou des caractéristiques, aussi la clôture qui doit respecter les formes et procédures citées au-dessus³.

La modification se rapporte à la réévaluation, dévaluation et annulation est établie par le Wali après notification des DP par le ministère des finances, tandis que les décisions de modification ayant trait à la structure du coût, les caractéristiques et la clôture celle-ci sont établies sur la base des dossiers introduits à la DPSB par les gestionnaires y afférents.

En ce qui concerne la modification des crédits de paiements des PSD, le Wali procède à la modification de la décision de répartition des CP selon deux cas:

- **Rattachement:** la modification des crédits est établie par le Wali dès réception de la notification par le ministère des finances de la décision de rattachement.
- **Transfert:** la modification des crédits est établie par le Wali sur demande du gestionnaire exprimant le besoin, le transfert s'effectue d'un chapitre à un autre du même sous-secteur.

Les deux services ont pour mission d'établir des rapports trimestriels et annuels de l'état d'avancement des investissements, (aspect physique, aspect financier, passation des marchés, mise à jour des échéanciers de réalisation), ainsi que l'élaboration d'un annuaire statistique en l'année pour l'année N-1, sur la base des données collectées auprès des différents secteurs, en se basant sur l'analyse de l'état d'avancement des projets⁴ à travers les canevas émanant des directions avant le cinq (05) de chaque mois.

Chapitre 2: Service du développement des programmes locaux

Le service du développement des programmes locaux au niveau de la direction de la programmation et du suivi budgétaires de la Wilaya de Bejaia est organisé en trois (03) bureaux :

- Bureau des plans communaux de développement;
- Bureau du suivi des investissements financés par les budgets décentralisés des collectivités territoriales;
- Bureau de suivi des ressources et des financements des comptes d'affectation spéciale;

Section 1: Bureau des plans communaux de développement

Ce bureau est chargé principalement des plans communaux de développement (PCD)⁵ s'articulant autour des actions prioritaires du développement, principalement celles d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voiries, de réseaux et de désenclavement. A savoir que les PCD sont établis par les services compétents des wilayas, après avis des services techniques locaux concernés, et font l'objet d'autorisations de programme globales.

L'autorisation de programme globale afférente aux PCD est notifiée par le ministre des finances (DGB) aux Walis, après concertation avec le ministre de l'intérieure et des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Cinquante (50) communes de la Wilaya de Béjaia ont bénéficié des PCD tandis que deux (2) autres communes: *Béjaia chef-lieu et Akbou* n'ont pas bénéficié grâce de leurs bonne situation budgétaire et financière notamment les zones industrielles plantées sur leurs territoires.

Il est a noté que les communes n'ont aucun pouvoir sur les montants des PCD⁶. Pour la Wilaya de Bejaia; elle a bénéficié d'une autorisation de programme d'un montant de 1.000.000.000 Da pour l'année 2020 dans le cadre des plans communaux de développement.

Le bureau assure également le suivi de l'état d'avancement physique des réalisations par les situations mensuelles émanant des communes.

Section 2: Bureau du suivi des investissements financés par les budgets décentralisés des collectivités territoriales

Ce bureau comme l'indique son nom assure le suivi des investissements financés par les budgets déconcentrés du budget d'Etat, notamment:

- Le budget de wilaya⁷,
- Les budgets communaux,
- Les investissements inscrits dans le cadre du CSGCL (Ex F.C.C.L)⁸.

A noté que le suivi se fait à travers des situations mensuellement renseignées par la wilaya et les communes.

Section 3: Bureau de suivi des ressources et des financements des comptes d'affectation spéciale

Ce bureau s'occupe des comptes ouverts pour certaines opérations spécialisées dans un domaine précis financé à travers des affectations spéciales, notamment:

- Le Fonds National de Développement de l'investissement Agricole (FNDIA)⁹;
- Le Fonds Spécial d'Appui aux Eleveurs et Petits Exploitants Agricoles (FSAEPEA) (conservation des forêts)¹⁰.

Chapitre 3: Service de la synthèse budgétaire

Le service de la synthèse budgétaire au niveau de la direction de la programmation et du suivi budgétaires de la Wilaya de Bejaia est organisé en trois (03) bureaux:

- Bureau de la mise en place, de suivi de l'exécution et de l'analyse budgétaires;
- Bureau de la synthèse et de la consolidation budgétaires;
- Bureau du système d'information, des données et statistiques budgétaires et des équilibres locaux.

Les tâches de ce service sont précisées par l'article 04 de l'arrêté interministériel 28 juin 2011 fixant l'organisation et le fonctionnement des services de la direction de la programmation et du suivi budgétaires de wilaya en bureaux, et l'ensemble de ces tâches sont répartis à travers les trois bureaux précités.

Section 1: Bureau de la mise en place, de suivi de l'exécution et de l'analyse budgétaires

Ce bureau a pour mission d'assurer la réception des décisions de répartition des crédits de paiement par sous-secteurs, et les décision programmes des CP qui sont notifiées aux CF et au trésorier de la Wilaya. Ce bureau procède à leur ventilation par chapitres conformément à la nomenclature qui sera notifiée par le Secrétariat Général de Wilaya au trésorier et au CF¹¹.

Le bureau établit les décisions de rattachement des crédits de paiement au cours de l'année et assure la communication de l'information liée à l'exécution budgétaire et de consolider les données relatives à l'assainissement des opérations inscrites à la nomenclature des investissements publics; ainsi qu'établir des travaux de synthèse mensuels et leurs transmissions à la DRB (Direction régionale du Budget).

Section 2: Bureau de la synthèse et de la consolidation budgétaires

Ce bureau a pour mission la réception des données émanant des différents secteurs portant les situations physiques et financières durant chaque mois des programmes inscrits, il est responsable aussi du suivi des programmes d'investissement publics de l'Etat (PSD), et il est de ses prérogatives de mettre en place une base de données budgétaires sectorielles.

Le bureau assure également le suivi et l'analyse de l'évolution des indicateurs socio-économiques et environnementaux; ainsi que l'établissement des rapports périodiques de synthèse. De plus, il met en place, en relation avec les services de la direction, la base de données des paramètres d'évaluation de la situation socio-économique, financière et environnementale des secteurs et des collectivités territoriales, puis le bureau procède à la consolidation de l'ensemble des informations collectées et élabore un bilan général des PSD à la fin de l'année.

Section 3: Bureau du système d'information, des données et statistiques budgétaires et des équilibres locaux

Ce bureau est chargé de constituer des fichiers cartographiques (mouvement des naissances, décès et mariages) et collecter des données statistiques par Commune de la Wilaya auprès des différents secteurs d'activité et organismes publics, et de participer à la diffusion de l'information budgétaire sur les secteurs et les collectivités locales; ces données permettent la confection de l'annuaire statistique pour l'année, l'actualisation des fiches monographiques des communes et de la wilaya pour l'année, ainsi que l'actualisation de l'ensemble des indicateurs socio-économique par secteur d'activité.

Le bureau a pour mission également le suivi et l'analyse de l'évolution du développement local et des équilibres budgétaires locaux, et d'évaluer les principaux indicateurs socio-économiques de la wilaya par secteur d'activité.

Chapitre 4: Bureau des moyens et de la formation

Le bureau des moyens et de la formation est Rattaché directement au directeur de la programmation et du suivi budgétaires de wilaya, il est organisé en deux (02) autres bureaux: Bureau du personnel, et Bureau de comptabilité.

Section 1: Bureau du personnel

La Gestion des Ressources Humaines au niveau des administrations publiques Algériennes a peu évolué en dehors de l'approche traditionnelle de la gestion du personnel, ce constat est particulièrement valable pour les différentes administrations soit centralisées ou décentralisées¹².

Le bureau du personnel assure la gestion de la carrière professionnelle du personnel de la D.P.S.B depuis leurs recrutements jusqu'à la mise à la retraite conformément à la réglementation en vigueur, le bureau tient la commission

paritaire et la commission de discipline pour les contractuels et assure la gestion des affaires contentieuses et juridiques de la direction.

Le personnel de la DPSB se varie entre des fonctionnaires appartenant aux corps communs des institutions et administrations publiques et des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du budget notamment les inspecteurs principaux de budget et les ingénieurs en statistique.

Le bureau est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan annuel ou pluriannuel de gestion des ressources humaines (P.G.R.H); ce dernier est adopté dans une réunion en présence du directeur de la D.P.S.B et du Chef d'Inspection de la Fonction Publique

Le bureau a pour mission également concernant la formation du personnel de la D.P.SB, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan déconcentré annuel ou pluriannuel de formation et de stages de perfectionnement et de recyclage.

Le bureau élabore pour chaque fin d'année l'état nominatif du personnel arrêté le 31 décembre de l'année en cours.

Section 2: Bureau de comptabilité

Le bureau de comptabilité au niveau du bureau des moyens et de la formation rattachée au directeur de la D.P.S.B de la Wilaya de Bejaia est subdivisé en deux sections: Section chargé des salaires, et Section chargé des moyens.

1- Section chargé des salaires

Cette section a pour mission de préparer et présenter le projet de budget de la direction et tenir la comptabilité relative à ce budget; elle a pour prérogatives aussi d'établir les actes relatifs à l'exécution du budget et de gestion du personnel de la direction notamment élaborer les salaires conformément à la réglementation en vigueur.

2- Section chargé des moyens

Cette section assurer la gestion, l'entretien et la maintenance du patrimoine mobilier et immobilier utilisé par les services de la direction et tien les inventaires des biens meubles et immeubles.

La section est chargée de la réception des factures pro-forma engagées par le CF. Elle est chargée également de veiller à la bonne gestion et conservation des archives de la direction et la mise en place d'un dispositif de sécurité pour protéger le patrimoine de la D.P.S.B.

Conclusion

En guise de conclusion, la Direction de la programmation et du suivi budgétaires qui est une direction exécutive et un service déconcentré et extérieure de l'Etat représente le noyau de l'exécution des dépenses publiques des différents secteurs au niveau local (Wilaya), elle assure le suivi de tous les projets d'investissement sectoriel PSD notamment. Cette direction ainsi que d'autres de l'exécutif demeure comme étant des structures qui prolongent l'action et les prérogatives de l'Etat (Pouvoir exécutif: Ministères) au niveau local, sur ce; la D.P.S.B est considérée comme un prolongement administratif du pouvoir central, Ce qui laisse les taches de ces directions se limitent à l'exécution et l'application des mesures relevant de leurs tutelles et ne disposant pas par la suite de prérogatives de concertation, de collaboration avec les institutions élues.

Il est a noté qu'à travers cette étude, nous avons pu démontrer l'organisation administrative, le fonctionnement, les attributions et taches de la D.P.S.B en général et de la direction de la Wilaya de Bejaia en particulier. Ce qui est constaté c'est que cette direction n'est plus dans la position de jouer le rôle du garant de la cohésion des programmes public notamment les programmes sectoriels, ce qui implique la suprématie des pouvoirs publics centraux et les instances politiques locales et centrales dans ce cadre-là, d'où surgis le Conseil de wilaya comme commanditaire d'initiatives en matière des programmes sectoriels. A noté que le Conseil de Wilaya a vécu des mutations de son organisation qui est tant critiquée, d'une part sa composition qui surpasse les représentants locaux notamment les élus, et d'une autre part l'absence d'une cohérence entre les directions exécutives ainsi que leur asymétrie dans la réalisation des projets relevant des programmes sectoriels déconcentrés.

Pour conclure; il est a notifié que la D.P.S.B est chargée de la gestion du programme national des zones d'ombre étant l'un des points essentiels du programme de développement national du président de la république, sur cela; la Wilaya de Bejaia a recensé à travers la D.P.S.B 473 zones d'ombre au niveau de 47 communes de la Wilaya, avec un nombre de projets proposées s'élevant à 701 projets couvrant plus de 66.634 habitants concernées, et avec un montant total proposées de 6.075.517.210 Da, et il est également essentiel de souligner que le financement de ces projets se fera essentiellement par les reliquats dégagés des P.C.D – PSD- CSGCL (Ex F.C.C.L) – et Budget de Wilaya comme source de financement.

Annexe N°1

Exemplaire de décision d'Inscription-Réévaluation-Dévaluation

2-
تذكير رقم العملية
Rappel opération n°

A- STRUCTURE DU COUT (10³ DA)

RUBRIQUES	تفصيل البنية	Cout Antérieur		Cout actuel	
		المجموع TOTAL	منه بالعملة المحلية Dont/devis direct	المجموع TOTAL	منه بالعملة المحلية Dont/devis direct
01	الدراسات و/أو الهندسة Etudes et/ou engineering				
02	البناء وما يرتبط به من هندسة مدنية Bâtimens et génie civil lié				
03	الأعمال العمومية Travaux publics				
04	الإلات والتجهيزات Machines et équipements				
05	عقد النقل والتوزيع Matériel de transport et de manutention				
06	التكوين Formation				
07	تقديم الخدمات الخارجية Prestations de services extérieurs				
08	المخزون الأثمن Stocks - outils				
09	غير ذلك AUTRES				
	محل متداول أصلي Fonds de roulement complémentaire				
	المنشآت الإستهلاكية المحيطة Infrastructures environnantes				
	الأرضية Terrain				
	الفوائد الإستهلاكية Interêts intercalaires				
	حقوق الجمرك والرسوم Droits de douanes et taxes				
98	مبلغ العملية الغير موزعة Montant opération non-ventilée				
99	المجموع TOTAL				

B- NATURE DU FINANCEMENT (10³ DA)

التحويل		فروض الخزينة		غير ذلك	
المبلغ السابق	مساهمة ميزانية الدولة Concours Budget. Etat	Prêts du Trésor	Autres	المجموع TOTAL	
Montant antérieur					
مبلغ الإجمالي					
Montant actuel					

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية

WILAYA DE BEJAIA

N° W/B/ : رقم :
Béjaia, le
رقم ثابت :
N° FIXE :

Fdw.1

القطاع :
القطاع الفرعي :
الفصل :
المادة :
المدير :
عملية رقم :

التسجيل -
مقرر - إعادة التقييم
التخفيض التقييم

إن راسي ولاية بجاية
بمقتضى القانون رقم 10-11 المؤرخ في 2011/06/22 والمتضمن القانون البلدي
و بمقتضى القانون رقم 07-12 المؤرخ في 2012/02/21 والمتضمن قانون الولاية
و بمقتضى المرسوم الرئاسي المتضمن تعيين السيد والي ولاية بجاية
و بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 98-227 المؤرخ في 1998.07.13 والمتعلق بتفقات الدولة للتجهيز الممثل والمتهم بمرسوم تنفيذي
رقم 148/09 مؤرخ في 2009/05/02
و بمقتضى العملية رقم 28 المؤرخة في 2010.07.01 المتضمن تعيين صاحب التخصيص الخاص رقم 134-302
لوزارة المالية
المؤرخ في
المؤرخ في

يقرر مايلي

المادة 1: يخص العملية المشار إلى رقمها فيما أعلاه والتي جاء نصها فيما أدناه بموجب هذا المقرر :
Article 1 : L'opération, dont le numéro est indiqué ci-dessus et dont le libellé suit, est par la présente décision

المادة 2: بتقدير تكاليف العملية فيما قيمته:
Article 2 : Le coût de l'opération est de :

المادة 3: يوجد كل من تفصيل هيكلية الكلفة ونوع التمويل و الجدول الزمني وتحديد الموقع وأثار الاستثمار على التوالي في الجدول رقم 1، ب، ج، د، هـ، التالي:
Article 3 : La structure du coût, la nature du financement, l'échéancier, la localisation, et les effets de l'investissement sont détaillés respectivement dans les tableaux A, B, C, D, et E suivants :

3-

تذكير رقم العملية

Rappel opération n°

التسجيل	من	AN
Inscription	Mois	ش

الامتداد	من	AN
Démarrage	Ti	ف

الامتداد	من	AN
Acheivement	Ti	ف

C-ECHEANCIER DE REALISATION

ج- الجدول الزمني للإنتاج

د- الموقع

Initiale

Finalle

الأخير

تحدد الموقع	ولاية	بلدية	بين الولايات	الخارج
Localisation	Wilaya	Commune	Inter-Wilaya	Extérieur

الامتداد	من	AN
Acheivement	Ti	ف

تذكير رقم العملية
Rappel operation n°

-4-

AUTRES CARACTERISTIQUES

المميزات الأخرى

E.1- EFFETS OU CONSISTANCE PHYSIQUE DE L'INVESTISSEMENT

الرمز Code	بالوصف En Clair	الرمز Code	بالوصف En Clair	القدرة المثبتة أو المساحة المستعمدة المشبورة الأولية Capacité installée ou dimension physique initiale (1)	القدرة المثبتة أو المساحة المستعمدة الأخرى Capacité installée ou dimension physique finale (2)	الفرق Écart (2-1)

E.2-EMPLOIS PERMANENTS DIRECTS CREEES PAR L'INVESTISSEMENT APRES REALISATION

المرسل Antérieur	المرسل Actuel
عدد مناصب الشغل ou de journées de travail	أو أيام العمل الحالي

المادة 4: يكلف المرسل إليهم المشار إليهم فيما أدناه كل فيما يخصه، بتنفيذ هذا القرار

Article 4 : Les destinataires indiqués ci-après sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

DESTINATAIRES

المرسل إليهم:	إمضاء السيد التالي

1- E-CHEANCIER PREVISIONNEL DES PAIEMENTS (10³DA)

المبلغ ب :									
Montants en :									Total
الديارات									
Dinars									
العملة									
Devises Directes									
المجموع									
TOTAL									

2- MONTANT TOTAL DE L'AUTOFINANCEMENT (10³DA)

2- AUTRES INFORMATIONS :

Annexe N°2

Exemplaire de décision de modification de la structure de cout

تذكير رقم العملية
Rappel opération n°

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Wilaya de Bejaïa

ولاية بجاية
بجاية في/20.../20...
Bejaia, le .../.../20...
رقم : WB/DPSB/SM/.....
N° FIXE :
رقم ثابت :
Fdw.2

القطاع :
القطاع الفرعي :
الفصل :
المادة :
المستبر :
عملية رقم :
Secteur :
Sous - Secteur :
Chapitre :
Article :
Gestionnaire :
Opération n° :

مقرر تغيير هيكلية الكلفة

DECISION DE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE COUT :

أن وإلى ولاية بجاية
- بمقتضى القانون رقم 10-11 المؤرخ في 2011/06/22، والمتضمن القانون البلدي
- بمقتضى القانون رقم 07-12 المؤرخ في 2012/02/21 والمتضمن قانون الولاية
- بمقتضى المرسوم الرئاسي المتضمن تعيين السيد والي ولاية بجاية
- بمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 98-227 المؤرخ في 13.07.1998 والمتعلق ببنقات الدولة للتجهيز المعدل والمتضمن بمرسوم تنفيذي
رقم 09/148 مؤرخ في 02/05/2009
- بمقتضى التعليم رقم 28 المؤرخة في 01.07.2010 المتضمن تعيين حساب التخصيص الخاص رقم 134-302
- بمقتضى المقرر رقم المؤرخ في
- وبعد الطلب رقم
المؤرخ في
المسيرة

يقرر ما يلي

المادة: تغيير هيكلية كلفة العملية التي جاء نصها كما يلي:
Article 1 : Il est procédé à la modification de la structure du coût de l'opération dont les libellés est le suivant :

المادة 2: الهيكلية الجديدة المذكورة في الجدول أ لا تؤثر على المبلغ الإجمالي لكافة العملية.
Article 2 : La nouvelle structure, donné au tableau A, n'a aucun effet sur le montant global du coût de l'opération :

A- STRUCTURE DU COUT (10 ⁹ DA)	RUBRIQUES	تفصيل الهيكلية	Structure Antérieur		Structure actuelle	
			المجموع TOTAL	منه بالعملة مباشرة Dont devises directes	المجموع TOTAL	منه بالعملة مباشرة Dont devises directes
01	Etudes et/ou engineering	الدراسات و/أو الهندسة				
02	Bâtiments et génie civil lié	البناء و ما يرتبط به من هندسة مدنية				
03	Travaux publics	الأشغال العمومية				
04	Machines et équipements	الآلات و التجهيزات				
05	Matériel de transport et de manutention	عقد النقل و التفرغ				
06	Formation	التكوين				
07	Prestations de services extérieurs	تقديم الخدمات الخارجية				
08	Stocks - outils	المخزون الأثمن				
09	AUTRES	غير ذلك				
		محل مقابل إضافي				
		- Fonds de roulement complémentaire				
		- المنشآت الأساسية المحيطة				
		- Infrastructures environnementales				
		- الرضوية				
		- Terrain				
		- الفوائد الإستهلكية				
		- Intérêts intercalaires				
		- حقوق الجمرك و الرسوم				
		- Droits de douanes et taxes				
98	Montant opération non -ventilée	مبلغ العملية الغير موزعة				
99	TOTAL	المجموع				

B- NATURE DU FINANCEMENT (10 ⁹ DA)		نوع التمويل (10 ⁹ دج)	
التحويل	مسابقات ميزانية الدولة	غير ذلك	المجموع
Financement	Concours Budgétaires de l'Etat	Autres	TOTAL
الصالح السابق	Prêts du Trésor		
Montant antérieur			
مبلغ الإجمالي			
Montant actuel			

3- تذكرة رقم العملية
Rappel operation n°

B. NOUVELLE SITUATION

1. NUMERO :
2. LIBELLE :

ب. الحالة الحالية

1- رقم
2- نص

3. NATURE DU FINANCEMENT (10°DA)

التصريف Financement	مسابقات ميزانية الدولة Concours Budgetaires	قروض الخزينة Prêts du trésor	غير ذلك Autres	نوع التمويل (10°DA)
المبلغ Montant				TOTAL

4. Echéancier de réalisation

التسجيل Inscription	الاستكمال Achèvement	
	من Tr	إلى AN
التصنيف Mois	الإطلاق Démarrage	
	من Tr	إلى AN
تحديد الموقع localisation	الاستكمال Achèvement	
	من Tr	إلى AN

5. LOCALISATION

ولاية Wilaya	الاستكمال Achèvement
بلدية Commune	من Tr
بين الولايات Inter-Wilaya	إلى AN
الخارج Extérieur	من Tr

6.1- EFFETS OU CONSISTANCE PHYSIQUE DE L'INVESTISSEMENT

الرمز Code	التوضيح En Clair	الرمز Code	التوضيح En Clair	وحدة القياس Unité de Mesure	القدرة المشغلة أو المساحة المشغلة Capacité installée ou dimension physique	ملاحظات Observations

E.2-EMPLOIS PERMANENTS DIRECTS CRIES PAR L'INVESTISSEMENT APRES REALISATION

عدد مناصب الشغل Nombre d'emplois	عدد مناصب الشغل ou de journées de travail	أو أيام العمل ou de journées de travail
-------------------------------------	--	--

المادة 2: تبقى كلفة العملية بدون تغيير قدرها:
Il est de

المادة 3: يكلف المرسل إليهم المشار إليهم فيما أدناه كل فيما يخصه، بتنفيذ هذا القرار
l'exécution de la présente décision.

المرسل إليهم:

إبضاء السيد الوالي

Liste de bibliographie

• Articles

- 1- ABDELLAH EL HADJ Salim, « *Les activités RH selon la réglementation de la fonction publique* », Revue d'économie et de management, volume 20, numéro 02, 2021, p p 144 - 164.
- 2- ADAIR Philippe, LAZREG Messaoud, BOUZID Amel, FERROUKHI Sid Ahmed, « *L'agriculture algérienne: L'héritage du passé et les défis contemporains* », Les Cahiers du Cread, volume 38, numéro 03, 2022, p p 413 - 440.
- 3- BENABED Mokhtar, AITISSAD Samir, BOUDELLAL Ali, « *Le contrôle financier des communes vers l'instauration d'une discipline budgétaire des dépenses communales* », Revue de 'l'administration et du développement pour la recherche et les études, volume 01, numéro 03, 2013 , p p 321 – 352.
- 4- BENBRIKA Ghalem, GHIDOUCHE Faouzi, CHIGARA Hadjira, « *Le marketing territorial: Un outil contributeur à l'attractivité des collectivités locales: Cas communes de la wilaya de Boumerdes* », Journal Algérien de recherche et d'études, volume 04, numéro 03, 2021, p p 730 – 741.
- 5- CHEKROUN Mohamed, ZOUAOUI Laouedj, « *Le financement du budget des collectivités locales et les contraintes du développement local: Cas budget de la Wilaya* », Moutoune, volume 10, numéro 04, 2017, p p 05 - 19.
- 6- MOULAI Kamel, « *La décentralisation de l'action publique en Algérie: Quel rôle pour la Wilaya?* », Revue d'études fiscales, volume 02, numéro 01, 2013, p p 313 - 337.
- 7- SAFIR Mohamed, CHACHOUA Abdelhakim, « *Le rôle de la fiscalité locale dans le financement du budget des collectivités locales: étude de cas sur un échantillon des communes de la Wilaya de Bouira* », Recherches économiques et managériales, volume 16, numéro 01, 2022, p p 95 - 116.
- 8- SAIDOUN Rym, AIT HAMMOU Sihem, CHEHAT Fouad, « *La politique agricole et rurale en Algérie: De la centralisation à la gouvernance* », Les Cahiers du Cread, volume 38, numéro 03, 2022, p p 473 - 506.

• Textes juridiques

- 1- Décret exécutif N°98-227 du 13 Juillet 1998, Relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat, JO N°51 du 15 Juillet 1998.
- 2- Décret exécutif N°11-75 du 16 février 2011, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des services extérieurs de la direction générale du budget, JO N°11 du 20 février 2011.
- 3- Décret exécutif N°14-116 du 24 mars 2014, portant création-missions-organisations-et fonctionnement de la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, JO N°19 du 02 avril 2014.

Références

- ¹-Décret exécutif N°11-75 du 16 février 2011, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement des services extérieurs de la direction générale du budget, JO N°11 du 20 février 2011.
- ²-Décret exécutif N°98-227 du 13 Juillet 1998, Relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat, JO N°51 du 15 Juillet 1998.
- ³-Voir annexe N°1 et N°2 et N°3 et N°4: Relatifs respectivement à des exemplaires vierges de décision d'Inscription-Réévaluation-Dévaluation (annexe N°1), décision de modification de la structure de cout (annexe N°2), décision de modification des caractéristiques (annexe N°3), décision de clôture (annexe N°4).
- ⁴-La wilaya de Bejaia a bénéficié de 09 projets pour l'année de 2019.
- ⁵-Voir sur le sujet des plans communaux de développement: BENBRIKA Ghalem, GHIDOUCHE Faouzi, CHIGARA Hadjira, « *Le marketing territorial: Un outil contributeur à l'attractivité des collectivités locales: Cas communes de la wilaya de Boumerdes* », Journal Algérien de recherche et d'études, volume 04, numéro 03, 2021, p 735.
- ⁶-MOULAI Kamel, « *La décentralisation de l'action publique en Algérie: Quel rôle pour la Wilaya?* », Revue d'études fiscales, volume 02, numéro 01, 2013, p 334.
- ⁷-Voir sur le sujet du budget de la Wilaya: CHEKROUN Mohamed, ZOUAOUI Laouedj, « *Le financement du budget des collectivités locales et les contraintes du développement local: Cas budget de la Wilaya* », Moutoune, volume 10, numéro 04, 2017, p p 09 – 18.
- ⁸-Le fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales a été créé en 2014 par le décret exécutif N°14-116 du 24 mars 2014, JO N°19 du 02 avril 2014. Il est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Intérieur, il sert à financer les communes.
Voir: SAFIR Mohamed, CHACHOUA Abdelhakim, « *Le rôle de la fiscalité locale dans le financement du budget des collectivités locales: étude de cas sur un échantillon des communes de la Wilaya de Bouira* », Recherches économiques et managériales, volume 16, numéro 01, 2022, p 104.
- ⁹-Voir sur le budget du FNDIA actuellement FNRDA (Fonds national de régulation et de développement agricole): SAIDOUN Rym, AIT HAMMOU Sihem, CHEHAT Fouad, « *La politique agricole et rurale en Algérie: De la centralisation à la gouvernance* », Les Cahiers du Cread, volume 38, numéro 03, 2022, p 487.
- ¹⁰-Il est a noté que ce fonds est créé en 2011 et n'a jamais été opérationnel jusqu'à sa dissolution en 2013. Voir: ADAIR Philippe, LAZREG Messaoud, BOUZID Amel, FERROUKHI Sid Ahmed, « *L'agriculture algérienne: L'héritage du passé et les défis contemporains* », Les Cahiers du Cread, volume 38, numéro 03, 2022, p 428.
- ¹¹-Voir sur le sujet du Contrôleur financier: BENABED Mokhtar, AITISSAD Samir, BOUDELLAL Ali, « *Le contrôle financier des communes vers l'instauration d'une discipline budgétaire des dépenses communales* », Revue de 'l'administration et du développement pour la recherche et les études, volume 01, numéro 03, 2013 , p p 324 – 328.
- ¹²-ABDELLAH EL HADJ Salim, « *Les activités RH selon la réglementation de la fonction publique* », Revue d'économie et de management, volume 20, numéro 02, 2021, p 146.

References :

- Safir wa-Muḥammad wshāshwh U. (2022). Le rôle de la fiscalité locale dans le financement du budget des collectivités locales. *Recherchers Economiques Manageriales*, 16(1), 925-946. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/downArticle/101/16/1/190405>.
- S'ydown, R., Āyt Hammū, S., wshḥāt, F. (2022). AGRICULTURAL AND RURAL POLICIES IN ALGERIA: FROM CENTRALIZATION TO GOVERNANCE. *The CREAD Notebooks*, 38(3), 473-506. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/197247>.
- ‘Abd Allāh al-Hājj, S. (2021). activities according to civil service regulations. *Journal of ECONOMY And MANAGEMENT*, 20(2), 144-164. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/172397>.
- Kāmil. M. (2013). The decentralization of public action in Algeria: what role for the wilaya ?. *Journal of Tax Studies*, 2(1), 313-337. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/23452>.
- Muḥammad. Shaqrā. (2017). The financing of the budget of local authorities and the constraints of local development. case: Wilaya budget. *Text*, 10(5), 176-185. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/147391>.
- Adyr, b., lāzyryj, im, Būzayd, U, wfrwkhy, S. U. (2022). ALGERIAN AGRICULTURE: THE LEGACY OF THE PAST AND CONTEMPORARY CHALLENGES. *The CREAD Notebooks*, 38(3), 413-440. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/197245>.
- ‘Alī. b. Samīr. aytsād, wa-Mukhtār, b. (2013). The financial control of municipalities Towards the establishment of budgetary discipline of municipal expenditure. *Management and Development Journal for Research and Studies*, 2(1), 321-352. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/18840>.
- Bnbrykā, J., ghydwsy, F, wshyjārā, H. (2021). Territorial marketing: a tool contributing to the attractiveness of local communities, Case: Municipalities of the wilaya of Boumerdes. *Algerian Journal of Research and Studies*, 4(3), 730-741. Retrieved at from <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/165384>.